



Assemblée Générale de l'UNSS du 30 juin 2020

Règlement Fédéral

Intervention du SNEP-FSU, Séverine BERTRAND et Camille JACQUES

Le SNEP-FSU souhaite souligner les avancées réalisées pour une construction plus collective du Règlement Fédéral. En effet, le processus de questionnaire destiné à tous les coordonnateurs de district et le groupe de travail note d'une volonté de co-construction. Nous restons cependant encore en désaccord sur de nombreux points.

Nous actons positivement l'apparition, dans le Règlement Fédéral, des « Festivals », cela est pour nous une avancée significative. En revanche, nous regrettons que nos propositions d'insertion de ce terme dans l'ensemble du document aient été rejetées plus de 20 fois.

Nous avons également proposé que les « Fiches sports » changent de nom pour devenir des « Fiches APSA ». Le vocabulaire du Règlement Fédéral reste exclusivement dans le registre sportif, à part pour quelques rares exceptions.

Il est noté 24 fois le mot « sport » alors qu'il suffirait de le remplacer par « APSA » pour que les activités artistiques soient mieux reconnues et prises en compte.

Par exemple, dans le chapitre sur les conditions de participation des équipes pour les Championnats de France et festivals, il aurait pu apparaître : « sont précisées dans les fiches APSA toutes les restrictions de participation ».

De la même façon, 15 fois sont employés des termes comme « format », « formule », « référence » ou « règlement », systématiquement suivis par des qualificatifs relevant du vocabulaire sportif. Il aurait pourtant été possible d'adjoindre le qualificatif « artistique » ou des éléments spécifiant ce domaine.

Pour continuer, il a été refusé 23 fois l'ajout du terme « rencontre » après « compétition » et « championnat ».

Nous ne comprenons pas non plus l'apparition du rôle d'Interprète pour les jeunes officiels si, sauf erreur de notre part, il s'agit uniquement d'un rôle de traduction de langue, qui plus est dans le cadre de rencontres et de championnats nationaux, ou d'un rôle de porte-parole. Si c'est le cas, il faut les appeler explicitement ainsi et non pas « Interprète », vocable qui se rapporte selon nous au domaine artistique pour nommer les élèves danseurs et cirassiens.

Enfin nous regrettons vivement l'absence totale de référence aux spécificités des jeunes officiels Danse chorégraphiée et Arts du cirque comme les jeunes régisseurs par exemple.

Pour conclure sur ce point, il nous semble indispensable que le Règlement Fédéral acte l'évolution des champs culturels propres aux différentes activités proposées aujourd'hui à l'UNSS. Des avancées notables ont été constatées dans ce domaine dans le PNDSS cependant nous constatons que du chemin reste encore à faire pour mieux intégrer les activités artistiques dans le Règlement Fédéral.

Le SNEP-FSU réaffirme son désaccord sur les différences réalisées au niveau des podiums entre les LGT et les LP. En effet, nous estimons que cette distinction de podiums, pour des compétitions dans lesquelles ils/elles concourent ensemble, ne se justifie pas, encore moins maintenant avec la réforme des lycées et celle du baccalauréat en raison de la suppression de l'épreuve ponctuelle facultative pour les élèves du Haut Niveau Sportif Scolaire. Il nous faut distinguer les championnats séparés des championnats communs. Une idée républicaine d'égalité sous-tend notre proposition. Il ne s'agit pas de nier les spécificités des différents lieux d'enseignement mais de considérer de façon égale les élèves à qui on propose de participer, de façon juste, aux mêmes événements.

A propos des Jeux des Lycées, le SNEP-FSU accueille positivement le maintien des Championnats de France Excellence pour cette nouvelle Olympiade. Nous avons bien noté que le BB 3X3 remplace le beach BB, ce qui est beaucoup plus cohérent.

Nous ne nous opposons pas à l'idée d'organiser d'autres événements nationaux que les Championnats de France ou festivals, sous réserve que leur contenu ait fait l'objet de débats et de décisions transparents dans les instances de l'UNSS. En revanche, nous contestons la suppression annoncée des Championnats de France qui seront remplacés par ces Jeux. Sur l'année 2022, près de 150 000 pratiquants (soit près d'un quart des pratiquants de lycées sur les activités HB, FB, Futsal et Rugby) vont être mis de côté alors qu'ils pourraient potentiellement s'engager sur un des Championnats de France de ces 4 APSA en catégorie établissement (à l'exception des Championnats de France spécifiques LP).

De plus, nous nous interrogeons sur les choix réalisés au niveau des activités. En effet, les équipes devront être paritaires mais sur le terrain, nous doutons que les filles trouvent une vraie place au regard des activités choisies (rugby à 5, BB 3X3...).

Le SNEP-FSU n'est pas, à priori, opposé aux innovations en termes de rencontres et de compétitions, à condition d'en connaître les raisons et les financements.

Or, nous ne comprenons pas comment vont être prévus budgétairement ces Jeux des Lycées, comme ceux des Jeunes en 2021 ou encore le critérium 3^{ème}-2^{nde} dont les contenus restent à la discrétion de la Direction Nationale.

Ces évènements et leur organisation peuvent avoir un effet important sur le fonctionnement « traditionnel » de l'UNSS.

Si la décision d'organiser des Jeux des lycées sous cette forme, sans concertation, devait être prise, le SNEP-FSU s'y opposera car cela engendra la disparition de championnats concernant, selon les années, 10 à 25 % des pratiquants d'AS du lycée !

Puisque ces Jeux ou le critérium sont des évènements ponctuels, nous demandons qu'ils n'apparaissent pas dans le Règlement Fédéral comme c'est le cas pour la lycéenne ou les Gymnasiades 2022.

Enfin, le Règlement Fédéral tel qu'il nous est parvenu pour cette Assemblée Générale, ne comporte qu'une seule annexe (annexe 1 « demande de repêchage), contre 8 dans le projet sur lequel nous nous sommes appuyés pour le COPIL et la visio préparatoire. Est-ce un oubli ou est-ce que les 7 annexes « manquantes » sont en cours de réécriture ?

Si c'est le cas, nous espérons que les remarques que nous venons de faire à propos du remplacement du mot « SPORT » par APSA et une rédaction incluant les activités artistiques seront pris en compte dans ces différentes annexes. S'agissant de l'annexe 6 « Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France par équipes d'établissement », les références aux arrêtés et circulaire relatifs à l'épreuve EPS ponctuelle facultative pour le HNSS sont désormais obsolètes.

Au regard de toutes ces remarques, nous demandons de reporter le vote du Règlement Fédéral lors d'une Assemblée Générale ultérieure car nous considérons que les débats n'ont pas suffisamment eu lieu ou alors de voter ce Règlement Fédéral sans les chapitres concernant les Jeux.

RESULTAT DU VOTE DU REGLEMENT FEDERAL (RF)

A l'issue des débats et avec l'aval du représentant du MEN, l'UNSS a accepté de procéder au vote du RF en retirant la partie des « Jeux » qui a fait l'objet de très nombreuses remarques et aurait probablement conduit à un refus du RF.

Le Règlement Fédéral (sans la partie « Jeux ») a été adopté avec 50% des voix en POUR et 50% en ABSTENTION (19 voix : SNEP-FSU et élu.es des AS)

REPONSES ET INFORMATIONS DONNEES EN SEANCE

Utilisation de l'acronyme « APSA » à la place de « Sport »

Ph.DEKEYSER (DNA UNSS, Directeur des sports) : APSA est un terme EPS et non un terme du sport scolaire. Le Sport regroupe aussi les activités artistiques.

Les Fiches Sport pour l'année 2020-2021 ont été quasiment toutes finalisées par les CMN.
(NDLR : On est dans un dialogue de sourd !!!)

Les Jeux des Lycées

Ph.DEKEYSER (DNA UNSS, Directeur des sports) : Il faut réinventer l'AS au Lycée et la participation aux compétitions.

Le financement sera assuré par l'annulation des championnats de France.

N.COSTANTINI (DN UNSS) : nous explique que nous ne connaissons pas grand-chose sur les Jeux et que c'est pour ça qu'on ne comprend pas. Il nous faut accepter de travailler en confiance. Un RDV sera pris avec nous après une année de fonctionnement de ces événements.

(NDLR : Quelques infos sur ces Jeux nous sont données au compte-gouttes pendant l'instance (on découvre !). Le SNEP-FSU veillera à ce que ce « RDV » reste un vrai temps de dialogue et non pas à un exposé ou un constat !)

Aucune réponse ne nous a été apportée **sur les Jeunes Interprètes (traducteurs) ni sur le maintien de podiums séparés LP /LGT** dans les championnats en commun, séparation qui ne se justifie plus avec la réforme du Bac.

Retrouvez les autres documents relatifs à cette AG sur notre site :

<http://www.snepfsu.net/sportsco/instances.php>